

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2007002

OBJET :Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville d'Aubervilliers pour l'année scolaire 2006-2007 relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. (CLAS)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant qu'il convient de passer une convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire en Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville d'Aubervilliers pour le versement de la prestation de service "Contrat local d'accompagnement à la scolarité".

Le Maire